CFAR Mag

#3

ÉDITO



Certifier, accompagner, protéger : une année de transition à réussir ensemble

Chères consœurs, chers confrères,
Chers amis,

C'est avec beaucoup d'humilité et une réelle détermination que je prends la présidence du CFAR. Je veux d'abord remercier mon prédécesseur, le Pr Pierre Albaladejo, et l'ensemble du bureau pour le travail accompli : il nous laisse une maison solide, au moment où notre formation continue entre dans une période de profonde transformation.

Mon ambition pour ce mandat tient en une phrase : que chaque anesthésiste-réanimateur traverse cette transition sans perte de temps, sans complexité inutile, et en tirant le meilleur de ce qu'il fait déjà au quotidien. Les moyens, une équipe administrative efficace motivée et dynamique, et un directoire composé d'Anesthésistes-Réanimateurs qui connaissent parfaitement le CFAR et qui s'investissent pleinement dans ces missions ; merci à eux.

La DGOS annonce l'ouverture du compte individuel de certification périodique Ma Certif'Pro Santé pour le début de l'année 2027. Ce compte deviendra le point d'entrée unique de votre certification périodique : c'est là que seront tracées les actions que vous réaliserez au fil de votre cycle. En lien avec le CNP ARMPO, le CFAR vous accompagnera. Notre rôle est simple : vous accompagner dans vos démarches à tout moment pour vous éviter de découvrir les règles au dernier moment. La suppression de l'ANDPC est annoncée, au bénéfice de la certification périodique. Ce n'est pas une fin, mais un changement de logique : on passe d'une obligation triennale de formation à une démarche continue, plus large, qui reconnaît l'ensemble de ce qui fait la qualité d'un exercice. Le CFAR suivra de très près les textes d'application et défendra une transition qui préserve à la fois le financement de la formation et la valeur des programmes conçus par et pour notre spécialité.

L'accréditation, est le meilleur levier pour la certification. C'est, je crois, le message le plus important de cet éditorial…

Lire la suite du discours du Président

ACTUALITÉS DU CFAR

Recrutement de Charles Cusseau

Arrivé en aout 2026 au sein du CFAR, Charles Cusseau occupe le poste d'assistant de direction et de coordonnateur évènementiel.

Rôle pivot dans la coordination opérationnelle du CFAR, tant sur le volet administratif que sur le pilotage des actions terrain, il assure le lien entre la direction, l'équipe et les partenaires.

Bienvenue à lui !



Congrès SFAR 2026

Session SFAR-CFAR-HAS - David Gouraud



Vous avez été très nombreux en ce 16 septembre dernier à la session SFAR-CFAR-HAS sur le thème « **Des événements indésirables associés aux soins… qui pourraient vous arriver.** » modéré par le Dr Aurélie San Miguel anesthésiste-réanimatrice et le Dr Laetitia May Michelangeli directrice du SEVOQSS à la HAS.

Nous avons eu le plaisir d'échanger avec une salle comble sur la gestion des risques et des événements indésirables associés aux soins, en déroulant un fil rouge sur le thème du cinéma (occasion d'affiches artistico-humoristiques !)

Quatre sujets ont été présentés :

1. « Baby noradré et maxi erreur !!! » (« Chérie j'ai rétréci les doses ») par David Gouraud sur les erreurs liées à l'usage de la noradrénaline diluée au bloc opératoire.
2. « Anatomie d'une chute…au bloc opératoire » par Nicolas Blanchard qui a retracé le film d'une chute de patient au bloc opératoire.
3. « Consultation pré-anesthésie, visite pré-anesthésie et check-list… et pourtant » (« Dix pour Sang ») par Virginie Proust sur les défis que représente la communication lors du parcours du patient pour une intervention.
4. Enfin « Le potentiel de la check-list » (« L'odyssée de la check-list ») par Philippe Cabarrot sur l'évolution et le bienfondé de la check-list sécurité patient au bloc opératoire en tant qu'outil de communication pour l'équipe.





Des messages simples mais importants ont été partagés : un EIAS peut arriver à tous, la déclaration de ceux-ci est indispensable afin de permettre leur analyse collective et en comprendre les causes profondes, sans s'arrêter aux causes évidentes et sans oublier le patient dont le recueil du vécu peut éclairer l'analyse. Les actions d'amélioration permettent la prévention de leur récidive. Le partage de l'information au bloc opératoire est fondamental, par tous les acteurs autour du patient pour sa sécurité : la check-list, que l'on peut adapter, est l'exemple même de cette décision partagée.

Prix CFAR



Le Professeur Hervé Bouaziz, Trésorier du CFAR, et le Docteur Matthieu Closon, Secrétaire Général du CFAR, ont remis le Prix CFAR Formation et Vie Professionnelle 2026 à la **Docteure Hallouma Ben Fredj**, pour son travail intitulé « Événements indésirables en SSPI et pratiques soignantes : étude prospective ».

Ce prix a été remis lors du Congrès de la SFAR, le mercredi 16 september 2026.

Toutes nos félicitations !

Cliquez ici pour retrouver son abstract

Trombinoscope 2026-2027



Journée du CFAR

Fort du succès de sa première édition, le CFAR est fier de vous inviter le 30 mars 2027 à la deuxième édition de la Journée du CFAR au 6 bis rue Jean-Macé 75011 Paris.

Au programme, une journée riche et des intervenants de qualité, organisé autour de quatre sessions :

1. Erreur médicamenteuse
2. Sepsis, retard diagnostique, retard de prise en charge.
3. Chutes au bloc opératoire
4. Prise en charge des voies aériennes supérieures

Le lien d'inscription sera disponible prochainement !



À CÔTÉ DE CHEZ NOUS

SSP3 HAS Anticoagulant

HAS HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La gestion périopératoire des patients traités par anticoagulants (antivitamine K, anticoagulants oraux directs) est complexe et porteuse de risque. Elle nécessite une **bonne connaissance des référentiels** (SFAR, GIHP, sociétés savantes) pour **rédiger les procédures locales** pour les interventions programmées et urgentes, pour les cas les plus simples et les plus complexes en **collaboration étroite entre différentes spécialités** chirurgicales et médicales. Elle nécessite également une répartition des taches (« qui fait quoi? ») entre les anesthésistes réanimateurs et les opérateurs (chirurgiens, médecins interventionnels) pour déterminer clairement qui s'occupe du préopératoire (délais d'arrêt ou maintien, relais ou non) et du postopératoire (relais, thromboprophylaxie, délais de reprise du traitement initial).

Malgré l'existence de nombreuses recommandations sur ce sujet, des évènements indésirables associés aux soins (EIAS) liés à une gestion inadaptée des antithrombotiques surviennent encore.

La solution pour la sécurité du patient (SSP) : Gestion périopératoire des patients sous antithrombotiques : Des consultations préopératoires, jusqu'au retour à domicile, publiée par l'HAS en juillet 2026 porte sur l'organisation de la prise en charge périopératoire (pré, per et postopératoire) des traitements antithrombotiques au long cours chez les patients ayant une intervention programmée au bloc opératoire. Elle vise à sensibiliser les professionnels aux risques associés et à leur proposer des outils pour mieux les prévenir ou en limiter les conséquences.

Elle introduit la notion de « passeport du patient anticoagulé », document navette permettant de tracer sur un seul document les décisions de gestion des anticoagulants pour une intervention donnée.

Pr Pierre Albaladejo

INTOXICATION AUX ANESTHESIQUES LOCAUX CHEZ L'ADULTE

Les **aides cognitives (AC) de la SFAR**, développées par le Comité d'Analyse et Maîtrise du Risque (CAMR), sont des outils indispensables conçus pour **sécuriser la prise en charge des patients lors d'événements critiques, complexes et rares** au bloc opératoire et en réanimation.

En situation d'urgence, le stress intense sature la mémoire des soignants, ce qui majore le risque d'oublis ou d'erreurs de raisonnement. L'intérêt majeur de ces fiches structurées et algorithmiques est de **diminuer la charge cognitive de l'équipe** en listant de manière claire et chronologique les actions prioritaires à exécuter (le bon geste, au bon moment). Conçues pour être lues à haute voix par un membre de l'équipe dédié (le « lecteur »), elles permettent d'éviter les omissions de consignes vitales, de standardiser les pratiques d'urgence et d'optimiser la coordination et la communication en situation de crise.
Les AC sont classées en thématiques gestion de crise au bloc opératoire adulte et pédiatrique, en SSPI, en réanimation et en salle de naissance sur le site de la SFAR.

Le CAMR révise régulièrement les AC pour que les informations contenues sur ces documents soient conformes aux dernières recommandations.

N'attendez pas d'être confronté à une situation stressante pour les découvrir, les lire avant la crise permet de mieux appréhender les actions à réaliser. Savoir que l'information est dans ce document, permet de travailler plus sereinement.

Dr Aurélie SAN MIGUEL, présidente du CAMR,
et Dr Olivier Untereiner, secrétaire du CAMR

Consulter l'aide cognitive

EIAS



Un nouveau numéro de "Cela pourrait vous arriver" est disponible. Ce numéro est consacré aux **douleurs prolongées liées à un retard de prise en charge d'une extravasation de propofol**.

Consulter le nouveau numéro

ACCRÉDITATION

L'accréditation d'équipe à l'Institut Bergonié

Notre équipe d'Anesthésie-Réanimation est constituée de 14 praticiens au sein de l'Institut Bergonié, Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC) à Bordeaux. Notre rôle est polyvalent et central au sein de l'Institut, avec des activités multiples (bloc opératoire, consultations, USIPD, médecine péri-opératoire, UAV, pré habilitation, hypnose, acupuncture, algologie), en étroite collaboration avec les autres spécialités médicales, chirurgicales, radiologiques, et paramédicales.
Pourquoi vous être engagés dans l'accréditation d'équipe ?

De par notre profession à risque nous avons décidé, en 2025, de nous engager collectivement dans une démarche d'accréditation mise en place par le CFAR et l'HAS, dans une volonté d'amélioration continue de nos pratiques professionnelles, ainsi que de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

Cette démarche volontaire a permis une reconnaissance de notre spécialité et une valorisation de notre travail, dans un objectif de diminution de survenue et de gravité des éléments indésirables liés aux soins, avec comme finalité un bénéfice pour le patient.

Des exemples d'améliorations dans vos pratiques ?

La plupart des démarches Qualité-Sécurité demandées pour l'accréditation étaient déjà intégrées à nos pratiques quotidiennes.

Rentrer dans ce processus nous a donc permis d'objectiver ce que l'on faisait déjà, par une traçabilité au moyen de comptes rendus écrits.

Nous avons constaté, entre autres, une amélioration de la communication entre les MAR et les autres spécialités chirurgicales, médicales et radiologiques.

Des staff et discussions pluri disciplinaires ont été mis en place de façon hebdomadaire et sont maintenant ancrés dans nos habitudes.

Ces réflexions collectives ont fortifié la cohésion de nos équipes et notre qualité de vie au travail.

Quels messages souhaitez-vous transmettre aux médecins qui hésitent à s'engager ?

Pour les médecins qui hésitent encore à s'engager, n'attendez plus !
L'accréditation permet une valorisation de notre travail et de notre engagement pour la qualité et la sécurité des soins.

Elle permet d'objectiver toutes les démarches Qualité-Sécurité que nous faisons déjà au quotidien.

Elle participe également à la certification de nos établissements de santé.

Un expert est désigné par le CFAR pour nous accompagner et nous guider dans cette démarche.

Notre équipe a été accréditée en 2026, et c'est une fierté pour nous d'avoir obtenu ce gage de confiance et cette reconnaissance, et un label de qualité pour les patients et pour notre établissement de santé.

Appel à déclarations ciblées

Dans le cadre de l'accréditation, vous participez à la détection des EIAS remarquables, de situations à risque nouvelles, ou de solutions innovantes pour la sécurité des patients. Une pratique remarquable et susceptible de faire progresser la gestion des risques ?

Ecrivez-nous



Accréditez-vous !

L'accréditation est un programme volontaire d'amélioration des pratiques professionnelles et de la sécurité des patients qui concerne les médecins exerçant une spécialité « à risques » en établissement de santé. L'accréditation participe au développement d'une culture de sécurité, vaut DPC, et contribue à la certification périodique des professionnels de santé. Un critère dédié est consacré à l'accréditation dans la procédure de certification des établissements de santé.

Il existe deux modèles : l'accréditation individuelle et l'accréditation en équipe.

En savoir plus

Vous souhaitez vous accréditer ? Ecrivez-nous à : accreditation@cfar.org

FORMATIONS • DPC • E-LEARNING

SFAR 2026 : un franc succès pour les deux sessions DPC du CFAR

Les deux sessions DPC proposées par le CFAR lors du congrès de la SFAR 2026 se sont très bien déroulées.

Le 16 septembre, la première a abordé la **gestion périopératoire des anticoagulants et la prévention du risque thromboembolique**. Le 17 septembre, la seconde était consacrée aux **réactions d'hypersensibilité peropératoires**, de leur dépistage à leur prise en charge.

La mobilisation a été au rendez-vous : 107 professionnels y ont participé. Les participants ont salué la qualité de ces deux après-midi, avec une note globale de 9,4/10 pour chacune des sessions. Plus de 95 % des participant recommandent ces formations.

L'expertise des intervenants, la richesse des échanges et la pertinence des cas cliniques ont été unanimement soulignées. Forts de ce succès, les participants expriment déjà leurs attentes pour la suite : accès aux supports, arbre décisionnel en allergologie et nouveaux cas pratiques.

Le CFAR se réjouit de poursuivre l'aventure lors de l'édition 2027.

Formations DPC 2027 : les inscriptions sont ouvertes

Le CFAR, organisme de DPC n°1638, a ouvert les inscriptions à ses sessions DPC 2027.

Premières sessions ouvertes : les journées ARRES, action n°16382626006 « Maîtrise des risques en périopératoire liés au parcours de soins en anesthésie ».

Validée par l'ANDPC, cette action compte pour votre obligation de DPC.

Libéraux Inscrivez-vous sur : https://www.agencedpc.fr/professionnel/	**Salariés et hospitaliers** : le CFAR adresse une convention DPC après validation de la prise en charge par votre établissement.
Programmes et modalités	Une question ?

En partenariat avec ASSPRO et Branchet Solutions, les journées ARRES continuent en cette rentrée 2027 et vous invitent à découvrir son nouveau programme dédié à la prévention du risque péri-opératoire, spécialement conçu pour le cycle 2027.

Cette formation, ouverte à tous les médecins anesthésistes-réanimateurs, a un objectif clair : aborder des situations cliniques du quotidien sous un angle novateur, enrichi d'un éclairage médico-juridique trop souvent absent des parcours de formation traditionnels.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants : diffuser la culture de sécurité auprès de médecins anesthésistes-réanimateurs, quels que soient leur mode et lieu d'exercice, afin de réduire le nombre et la sévérité des événements indésirables associés au soin (EIAS) dans la prise en charge anesthésique péri opératoire, et dans un objectif d'amélioration de la sécurité des patients qu'ils prennent en charge.

Dates des journées ARRES 2027

- **16 janvier 2027** : Lyon - S'inscrire
- **13 mars 2027** : Bordeaux - S'inscrire
- **29 mai 2027** : Nice - S'inscrire
- **11 septembre 2027** : Rennes - S'inscrire
- **20 novembre 2027** : Strasbourg - S'inscrire

Pour information

- Actions valorisables au titre du DPC sous réserve de leurs publications
- L'inscription DPC est indépendante de l'inscription au congrès.
- L'inscription au congrès ne donne pas accès aux sessions DPC.
- L'inscription au DPC ne donne pas accès au congrès.
- L'accès au sessions DPC est réservé aux participants préalablement inscrits auprès du CFAR.

Plus d'informations

CERTIFICATION PÉRIODIQUE



La poursuite du déploiement de la certification périodique est en soumise à la mise en place des comptes individuels via la plateform MaCertif'Pro santé, attendu fin 2026.

Le mot d'ordre reste le même : conservez vos attestations de participations aux congrès, journées de formation, RMM !

Le CFAR continuera de vous tenir informés, et vous accompagnera avec le CNP ARMPO.

Référentiel des actions possibles dans chacun des 4 axes

Organisateurs de formations : pourquoi faire labelliser sa formation par le CFAR ?

Qualiopi processus certifié — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de Formation — DPC

- **Renforcement de la crédibilité scientifique**
  Le CFAR, mandaté par le CNP-ARMPO pour l'évaluation des formations, apporte une reconnaissance experte du contenu pédagogique. Cette validation augmente la confiance des directions médicales et des instances hospitalières.
- **Optimisation du financement**
  La labellisation CFAR permet l'accès aux fonds publics pour les formations hors DPC grâce à la certification Qualiopi du CFAR. Si le label DPC est obtenu, il ouvre une possibilité de prise en charge pour les médecins libéraux via le DPC. Résultat : réduction de l'autofinancement par les participants et augmentation des inscriptions.
- **Réassurance réglementaire**
  Le CFAR assure la conformité de la formation aux normes Qualiopi, DPC et CPP sans que le partenaire ait à développer une infrastructure administrative dédiée. Cette externalisation limite les risques de non-conformité et de refus de financement.
- **Harmonisation des standards pédagogiques**
  Le processus de labellisation fait progresser la qualité interne de la formation : structuration du programme, traçabilité, évaluations, méthodes pédagogiques. Le partenaire bénéficie ainsi d'un cadre reconnu sans avoir à le concevoir.
- **Attractivité accrue pour les professionnels de santé**
  Les formations labellisées CFAR contribuent le plus souvent au parcours de Certification Périodique, peuvent être comptabilisées dans le DPC, et la Gestion des Risques de l'accréditation. Les professionnels privilégient ces formations, car elles couvrent plusieurs obligations simultanées.
- **Intégration facilitée dans les démarches d'accréditation**
  Les formations « Gestion des Risques » labellisées CFAR permettent aux médecins engagés dans l'accréditation de remplir leurs obligations, ce qui augmente l'intérêt et la fréquentation des sessions concernées.

En savoir plus sur la labellisation d'une formation

Devenir adhérent

Pourquoi adhérer au CFAR ?

- Le CFAR est une association à but non lucratif et indépendante, dont les programmes sont réalisés par et pour les Anesthésistes-Réanimateurs
- Les experts du CFAR sont des praticiens comme vous et agissent dans l'intérêt de la discipline, en particulier sur le plan de l'accréditation et de la formation continue
- Le CFAR est le seul organisme permettant de valider son Accréditation, dans la discipline, par la Haute Autorité de Santé
- Les formations FMC labellisées par le CFAR sont reconnues pour leur qualité et leur indépendance scientifiques
- Le CFAR fournit des programmes EPP et e-learning clés en main

Rappel : l'adhésion au CFAR vous donne automatiquement un accès « adhérent » à la plateforme e-learning du CFAR (elearning.cfar.org); vous pouvez ainsi suivre des programmes e-learning – reconnus gestion des risques, valorisables dans le cadre de l'accréditation – gratuitement.

Devenir adhérent

Êtes-vous accrédité ?

Des questions ? Des suggestions ?

contact@cfar.org

Copyright (C) 2026 CFAR - Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs. Tous droits réservés.